

L'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs bâtiments

► Un accompagnement au service d'économies

Les dépenses énergétiques représentent en moyenne 5% du budget de fonctionnement des collectivités.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain propose une aide à la maîtrise de l'énergie et de l'eau pour la collectivité. Il s'agit d'un accompagnement lors de l'analyse de la répartition des consommations sur le patrimoine, puis lors du montage de projets d'économies d'énergie (audit, faisabilité des travaux, définition des besoins) et enfin, lors de l'exploitation des installations.

L'accompagnement peut-être mutualisé entre les communes d'une intercommunalité. Le déploiement de cet accompagnement à l'échelle intercommunale présente un intérêt lié à la mise en commun de moyens et contribue à la dynamique collective.



©Solaris-Store

► Les objectifs

Pour la collectivité, les objectifs sont les suivants :

- Maîtriser les dépenses énergétiques sur les bâtiments,
- Identifier les priorités d'intervention suivant ses capacités budgétaires,
- Faciliter le montage de plans de financement,
- Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments,
- Répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique.

L'accompagnement proposé permet à la collectivité :

- De bénéficier d'une expertise technique et d'une assistance inscrite dans le long terme
- De disposer d'un appui dans la recherche et la constitution de dossiers de subvention,
- D'évaluer les résultats des actions menées sur son patrimoine,
- De mutualiser cette compétence dans le cadre d'une démarche intercommunale.

► Le déroulement

L'accompagnement proposé aux collectivités comporte plusieurs volets :

- Réalisation d'un inventaire du patrimoine et d'un bilan énergétique personnalisé, puis suivi annuel des consommations et dépenses énergétiques du patrimoine.
- Elaboration d'un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations et des dépenses énergétiques.
- Accompagnement de la collectivité dans un projet opérationnel : assistance à maîtrise d'ouvrage dans un projet de rénovation, préparation des dossiers de subvention, rédaction de cahier des charges, étude d'opportunité sur l'installation d'énergies renouvelables, etc.
- Sensibilisation et formation des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.

► Zoom sur les outils utilisés

L'ALEC 01 propose aux communes des instrumentations pour connaître le fonctionnement de leurs bâtiments.

- **Thermographie** : L'agence réalise des thermographies des bâtiments publics à l'aide d'une caméra thermique. Cela permet de visualiser les déperditions énergétiques de ces bâtiments.
- **Enregistrement de températures** : L'ALEC01 procède à l'enregistrement des températures des bâtiments sur 15 jours. Cela permet de connaître les températures de chauffe et de réduit des bâtiments et de vérifier les plages de réduit de température. L'optimisation des réglages de la régulation et de la programmation du chauffage permet de réaliser jusqu'à 20% d'économie.
- **Qualité de l'air intérieur** : L'ALEC 01 réalise des mesures de la qualité de l'air dans les bâtiments et propose des pistes d'améliorations suivant les résultats obtenus.



► Des exemples de réalisations

Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse - 2006 - 2016

- L'agence accompagne depuis 2006 les communes et la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse dans le Conseil en Energie Partagé. Un bilan quantitatif des résultats du CEP a été établi. Depuis 2006, les évolutions suivantes ont été constatées :
- Economie moyenne de 362 000 kWh par an dans les bâtiments, ce qui correspond à une économie annuelle de 40 000 €
- Economie moyenne de 2 700 m³ d'eau par an
- Ces économies ont permis d'éviter l'émission de 77 tonnes CO₂e par an.

Contact

Fanny Herbreteau

Responsable d'activité

04 74 45 96 39

06 70 28 37 31

f.herbreteau@alec01.fr